



Vice caché sur une chaudiere

Par Jackson12

J'ai vendu ma maison. A quelques jours de la signature, ma chaudière a lâché. J'ai fait appel à un ami chauffagiste qui a commandé la pièce et l'a remplacé. J'ai la facture de cette pièce, nous nous sommes assurés de son bon fonctionnement. J'ai également pour la vente fait une révision de la chaudière. Tout était OK. Par honnêteté je l'ai dit aux nouveaux acquéreurs. depuis qu'ils ont emménagé, ils soutiennent que la chaudière ne fonctionne pas. Aujourd'hui ils me demandent de régler la totalité de la facture de l'intervention de leur plombier, plus un dédommagement pour le préjudice. Sous cette chaudière il y avait un coffrage qu'ils ont détruit et ont constaté qu'il y avait des champignons. Pour le coup, je ne pouvais pas le savoir.

Aujourd'hui je maintiens que la chaudière fonctionnait parfaitement. Ils disent le contraire.

Mais de l'avis de mon chauffagiste, tous les bidouillages qu'ils ont fait sur la chaudière pour tenter de la démarrer à aussi pu endommager la chaudière. S'ils n'ont pas la preuve que la chaudière fonctionnait (et elle fonctionnait) rien ne me dit que ce n'est pas leurs interventions qui ont, a force d'acharnement, endommagé la chaudière...

Quels sont mes recours? Merci par avance pour votre réponse.

Par janus2

Bonjour,

Puisque vous avez fait faire un entretien de cette chaudière avant la vente et que vous devez en avoir l'attestation, vous pouvez prouver qu'elle était en bon état de fonctionnement.

A votre acheteur donc de démontrer le contraire...